

toute personne exerçant illégalement la médecine qui que soit le nom sous lequel elle déguise son intervention médicale.

Les services rendus à la profession et aux médecins par les Sociétés Médicales ne sont plus à être démontrés. Le Bureau Médical voudrait, lorsque le surplus de ses recettes le lui permettra, pouvoir encourager pécuniairement la formation et le maintien de ces Sociétés Médicales.

Ces amendements, que le Bureau Médicale demande sont donc tous dans l'intérêt de la profession, et les Sociétés Médicales nous paraissent tout naturellement désignées pour appuyer le Bureau Médical en faisant connaître leurs sentiments à nos législateurs.

Nous espérons donc que toutes nos sociétés médicales voudront bien, soit en assemblée régulière, soit en assemblée spéciale, si c'est nécessaire, adopter les résolutions voulues pour presser l'adoption de ces amendements à la loi médicale, et adresser sans retard des copies de ces résolutions aux députés de leur district.

Comptant donc sur votre bienveillant concours pour provoquer sans retard l'intervention de votre Société, je vous prie d'agréer, mon cher confrère, l'assurance de mes sentiments les plus dévoués.

## SOCIÉTÉS SAVANTES

### Société Médicale de Montreal.

Seance du 15 Janvier 1907

M. A. Marien occupe le fauteuil présidentiel.  
Membres présents : MM. E. Asselin, S. Bouchier, B. Bourgeois, J. Bourgouin, Brisset, R. Boulet, Cormier, S. Côté, Desmarais, Dion, G. Dupont, J. Décarie, Grenier, Hackett, Handfield, Lamontagne, Lasnier, Lesage, J. Leduc, E. Laberge,

Marcel, Normandin, Prevost, A. Picard, E. St-Jacques, Verner.

M. A. Laramée, secrétaire, donne lecture du procès-verbal de la dernière réunion.— Adopté à l'unanimité.

Puis, M. Marien, élu, aux dernières élections, président de notre Société, en termes choisis et bien sentis, remercie les membres de l'honneur qu'on lui a conféré à l'appelant à ce poste. En quelques mots, il remonte aux modestes commencements de la Société, et fait voir l'immense succès qui ont couronné les efforts de ceux qui en jetèrent les bases. Il espère que la Société ne s'arrêtera pas en aussi beau chemin, et c'est sur la bonne volonté et l'assiduité des membres, qu'il compte pour pouvoir faire marcher notre Société dans le sentier de la science et du progrès.

M. le Président appelle l'attention des membres présents sur deux grandes questions qu'il désirerait voir étudier d'une manière toute spéciale, dans le cours de cette année académique :

1o Quelles sont les meilleurs moyens pour améliorer la situation matérielle de la profession médicale dans notre pays ?

2o Etude d'un code de déontologie médicale.

En terminant, il adresse ses chaleureux remerciements aux membres du bureau sortant de charge.

M. Laramée donne lecture des extraits suivants du procès verbal de la Société Médico-Chirurgicale de Joliette, et du Comté de Terrebonne:

Extrait du procès-verbal de la Société Médico-Chirurgicale du Comté de Joliette.

Proposé par le Dr Desrosiers, appuyé par le Dr Lavallée et Gaboury, qu'il soit envoyé à toutes les sociétés médicales de la province copie de la résolution adoptée par l'association Médico-Chirurgicale du district de Joliette, le 11 juin 1906, laquelle se lit comme suit :

Considérant qu'un projet de loi est actuellement soumis au parlement fédéral pour la réglé-